

**Programme d'apprentissage  
en milieu de travail**

**Ouvrière ou ouvrier  
sylvicole - débroussailleur**

**Carnet d'apprentissage**

EQ-5031-02 (04-2015)

**NOM DE L'APPRENTIE OU DE L'APPRENTI :**

---

---

**Mai 2001**

Ce document a été réalisé par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier en partenariat avec la Commission des partenaires du marché du travail et Emploi-Québec, à partir de la norme professionnelle du métier d'ouvrière ou ouvrier sylvicole - débroussaillieur. Il contient les compétences à maîtriser pour la qualification professionnelle dans ce métier.



<b>Responsable du projet</b>	Annie Beaupré, ing. f. Directrice générale, CSMOAF
<b>Coordination</b>	Christine Bouliane, ing. f. Adjointe à la direction, CSMOAF
<b>Recherche et rédaction</b>	Catherine Rioux, c.o. organisationnel Coordonnatrice de la formation CSMOAF
<b>Collaboration</b>	Marie-Lou Ouellet Suzanne Châtelain conseillères Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle Commission des partenaires du marché du travail
<b>Comité de validation pour la mise à jour du carnet d'apprentissage</b>	
Daniel Baker Ouvrier sylvicole en débroussaillage et maître compagnon Villeroy	Paul Cyr Formateur et maître compagnon en débroussaillage New Richmond
Marlène Gignac Compagne d'apprentissage en débroussaillage Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Stephan Mercier Compagnon d'apprentissage en débroussaillage Notre-Dame-des-Pins

<p>Pierrot Guénette Compagnon d'apprentissage en débroussaillage St-François-d'Assise</p>	<p>Jocelyn Roy Compagnon d'apprentissage en débroussaillage Maria</p>
<p>Michel Lavallée Direction au soutien des opérations régionales Emploi-Québec Saguenay – Lac-St-Jean</p>	<p>Lucie Audet Centre local d'emploi de Dolbeau Emploi-Québec Saguenay – Lac-St-Jean</p>

## REMERCIEMENTS

---

**NOUS TENONS À REMERCIER D'UNE FAÇON PARTICULIÈRE LES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE ET DES OUTILS AFFÉRENTS.**

<b>Personnes-ressources pour la rédaction et la validation du profil de compétences et de la norme professionnelle</b>	
Luc Lebel, ing.f., Ph.D. Professeur, Faculté de foresterie Université Laval, Québec	Luc Marchand, ing.f. Directeur, École forestière de La Tuque Commission scolaire de l'Énergie, La Tuque
Adrien Michaud, maître compagnon Ouvrier sylvicole – débroussailleur Packington	Robert Picher Expert-conseil en prévention-inspection CSST, Québec
Réjean Pedneault Ouvrier sylvicole – débroussailleur Regroupement des travailleurs forestiers de Charlevoix, La Malbaie	Gordon Perreault Chef de service, secteurs primaire et manufacturier CSST, Québec
Donald Gagnon, directeur général Gestion DDG, Forestville	Jerry Roy, compagnon Ouvrier sylvicole – débroussailleur Groupement forestier de Champlain Saint-Georges-de-Champlain
Gino Jean Contremaître Groupe Nokamic inc., Dolbeau-Mistassini	Gervais Martel Ouvrier sylvicole – débroussailleur Les Éboulements
Gérald Landry, directeur général Groupement forestier de Kamouraska Saint-Alexandre	Jean Daigle, compagnon Ouvrier sylvicole – débroussailleur Ham-Nord
René Babin, président de la Conférence des coopératives forestières du Québec Coopérative d'aménagement forestier de la Baie-des-Chaleurs, New Richmond	Jean Lortich, compagnon Ouvrier sylvicole – débroussailleur La Patrie
Jean Goyard, directeur général Coopérative d'aménagement forestier Kinojévis-Abijévis, Rouyn-Noranda	Martin Bédard, représentant FTQ Ouvrier sylvicole – débroussailleur Métabetchouan
Robert Poulin Kruger inc. Trois-Rivières	Laval Côté, représentant CSN Ouvrier sylvicole – débroussailleur Chicoutimi
Vital Tremblay, directeur général Sylviculture Tramfor inc., La Baie	Mario Nadeau, représentant FTQ Ouvrier sylvicole – débroussailleur Chambord
Donald Duchesne, représentant CSST	Claude Girard, représentant CSN

Québec	Ouvrier sylvicole – débroussailleur Saint-David-de-Falardeau
Réjean Pedneault Ouvrier sylvicole – débroussailleur Regroupement des travailleurs forestiers de Charlevoix, La Malbaie	Paul Cyr, maître compagnon Ouvrier sylvicole – débroussailleur New Richmond

<b>Personnes-ressources pour la rédaction et la validation du carnet d'apprentissage et du guide de la compagne et du compagnon</b>	
Jean-Guy Galarneau Société sylvicole de Mistassini Mistassini	Denis Racine Rénald Racine Société sylvicole de Chambord Lac St-Jean
Réjean Pedneault Groupement forestier de Charlevoix Charlevoix	Abel Savage Gestion forestière Floval Saint-Maurice
Daniel Pin Consultant forestier CLC – Camint inc. Hull	Robert Seuron Services forestiers R. Seuron inc. Des Ruisseaux
Benoît Pauzé Rénald Lacasse Coopérative forestière des Hautes- Laurentides Des Ruisseaux	Stéphane Tremblay Coopérative forestière Petit Paris Lac St-Jean

---

## Table des matières

<b>PARTIE 1</b> .....	<b>1</b>
<b>IDENTIFICATION DE L'APPRENTIE OU DE L'APPRENTI</b> .....	<b>3</b>
<b>INFORMATION SUR L'APPRENTISSAGE ET LA SANCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>INFORMATION SUR LE MÉTIER</b> .....	<b>9</b>
<b>TABLEAU SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES</b> .....	<b>11</b>
<b>PARTIE 2</b> .....	<b>13</b>
<b>PLAN INDIVIDUEL D'APPRENTISSAGE</b> .....	<b>15</b>
<b>PARTIE 3</b> .....	<b>19</b>
<b>COMPÉTENCE 1</b> .....	<b>21</b>
<b>COMPÉTENCE 2</b> .....	<b>43</b>
<b>COMPÉTENCE 3</b> .....	<b>51</b>
<b>ANNEXE 1 – TABLEAU DES RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXE 2 – RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR</b> .....	<b>67</b>
<b>ANNEXE 3 – TABLEAU SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES MAÎTRISÉES</b> .....	<b>69</b>

# **PARTIE 1**

## Identification de l'apprentie ou de l'apprenti

### DOSSIER DE L'APPRENTIE OU DE L'APPRENTI

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

N° du dossier de qualification professionnelle (QP) de la personne :

NOM DE LA COMPAGNE OU DU COMPAGNON	ENTREPRISE

**Note :** Si le PAMT compte plus d'un lieu d'apprentissage ou plus d'une compagnie ou d'un compagnon, référez-vous à l'**annexe 2** de ce carnet.

#### Notes sur la protection des renseignements personnels

- Les renseignements recueillis dans ce carnet sont soumis à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
- Ces renseignements sont recueillis aux fins de l'administration du Programme d'apprentissage en milieu de travail.
- Pour toute information relative à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels, adressez-vous à Emploi-Québec.

#### **IMPORTANT**

**CE CARNET VOUS APPARTIENT.** IL EST DE **VOTRE RESPONSABILITÉ** DE LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT, CAR C'EST **L'UNIQUE DOCUMENT OÙ SONT CONSIGNÉS** LES DÉTAILS DE VOTRE APPRENTISSAGE.



---

## Information sur l'apprentissage et la sanction

### **Bienvenue à l'apprentie ou l'apprenti!**

Vous entreprenez un projet d'apprentissage en milieu de travail. Félicitations pour votre initiative! Ce parcours de formation, qui constitue une étape importante de votre vie professionnelle, exigera votre engagement pendant plusieurs mois, voire quelques années, selon le métier choisi.

Afin de vous familiariser avec les caractéristiques de cette démarche d'apprentissage, vous trouverez ci-dessous quelques renseignements utiles.

### **En quoi consiste l'apprentissage en milieu de travail?**

L'apprentissage en milieu de travail est une démarche organisée et structurée qui vous permet de développer ou d'améliorer l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier, et ce, sur les lieux de votre travail.

Les compétences à développer sont établies dans une norme professionnelle<sup>1</sup> correspondant au métier. Ce sont des gens du métier qui ont convenu des compétences de cette norme professionnelle<sup>2</sup>.

Ainsi, le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) vous permet d'acquérir les connaissances, les savoir-faire, les attitudes et les comportements attendus pour réaliser l'ensemble des tâches du métier. Pour ce faire, comme apprentie ou apprenti, vous serez soutenu tout au long de votre démarche par une compagne ou un compagnon, qui est une personne reconnue dans votre entreprise comme experte du métier.

La durée du programme d'apprentissage pour le métier d'ouvrière ou ouvrier sylvicole – débroussailleur peut varier selon votre expérience professionnelle, votre formation scolaire, l'organisation du travail et d'autres facteurs. Le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF) considère que la maîtrise des compétences essentielles du métier d'ouvrière ou ouvrier sylvicole – débroussailleur nécessite un apprentissage d'une durée maximale de :

- 17 semaines si la personne possède au minimum 2 ans d'expérience dans l'exercice du métier;
- 34 semaines maximum si la personne possède moins de 2 années d'expérience dans le métier.

### **Quel est le rôle de la compagne ou du compagnon d'apprentissage?**

Tout au long de votre cheminement, votre compagne ou compagnon vous guidera dans l'apprentissage du métier. Elle ou il mettra en place les activités qui vous permettront de maîtriser les compétences du métier. Elle ou il vous donnera des conseils, évaluera votre performance au regard des critères établis dans la norme professionnelle et confirmera, le cas échéant, votre maîtrise des compétences du métier.

---

1. La norme professionnelle définit les compétences requises pour exercer un métier ou une profession. C'est la référence qui sert à développer et à évaluer les compétences.

2. Pour connaître la norme professionnelle correspondant à votre métier, consultez le site Web suivant : <http://guide-qualification.emploi.quebec.gouv.qc.ca/apprentissage-qualification/apprentissage-travail/liste-metiers.asp>

## **Quelle est l'utilité du carnet d'apprentissage?**

Votre carnet d'apprentissage vise d'une part à vous informer sur l'ensemble des apprentissages que vous devrez réaliser pour apprendre le métier. D'autre part, il vous permet de suivre votre progression tout au long de votre démarche.

De plus, le carnet d'apprentissage permet à la compagne ou au compagnon de consigner au fur et à mesure ses observations et les jugements qu'elle ou il portera sur votre maîtrise des compétences.

Votre carnet est le seul document où sera consigné le relevé détaillé des compétences que vous aurez acquises. Il vous appartient donc de le conserver précieusement.

## **Quels renseignements contient le carnet d'apprentissage?**

Votre carnet d'apprentissage compte trois parties. La **PREMIÈRE PARTIE** comprend les sections suivantes :

### **De l'information sur l'apprentissage, le suivi et la sanction**

Cette section vous informe des caractéristiques générales du PAMT.

### **De l'information sur le métier visé**

Au début du carnet, vous trouverez une description générale du métier ainsi que les attitudes et comportements professionnels nécessaires pour l'exercer.

### **Le tableau synthèse des compétences**

Ce tableau synthèse présente l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier, accompagnées des éléments de compétence qui les composent.

La **DEUXIÈME PARTIE** est constituée du plan individuel d'apprentissage qui délimite votre propre parcours de formation. Il permet d'établir les apprentissages que vous devrez réaliser pour satisfaire aux exigences de la norme professionnelle en tenant compte des aspects du métier que vous maîtrisez déjà au début du PAMT. Ce plan individuel d'apprentissage est complété par votre compagne ou compagnon avec votre collaboration.

La **TROISIÈME PARTIE** présente la description détaillée des compétences à développer pour exercer le métier d'ouvrière ou ouvrier sylvicole débroussailleur. Chacune des descriptions des compétences comporte les données suivantes :

- 📁 l'énoncé de la compétence;
- 📁 le contexte de réalisation;
- 📁 une liste des éléments qui précisent les grandes étapes de la compétence;
- 📁 des critères de performance (généraux et particuliers) qui serviront à évaluer vos apprentissages;
- 📁 les conditions particulières dans lesquelles l'apprentissage est réalisé;
- 📁 une section consacrée à la confirmation de la maîtrise de la compétence.

En **ANNEXE**, vous trouverez :

- 📁 une présentation des principaux risques liés à la santé et à la sécurité du travail;
- 📁 des renseignements sur votre employeur. S'il y a lieu, cette dernière section permet de suivre votre cheminement dans vos différents lieux d'apprentissage, et ce, pour toute la durée de votre PAMT.
- 📁 un tableau synthèse des compétences maîtrisées vous permet d'avoir un portrait rapide de l'ensemble de celles dont votre compagne ou compagnon a confirmé la maîtrise. Il vous donne une vue globale de la progression de vos apprentissages et vous indique, le cas échéant, les compétences qu'il vous reste à maîtriser pour obtenir votre certificat de qualification professionnelle.

### **Comment se fait le suivi administratif du PAMT?**

Le suivi administratif du PAMT est la responsabilité d'Emploi-Québec. Il a pour but d'assurer un déroulement du programme en conformité avec les conditions établies. Ainsi, la rétroaction de la personne responsable à Emploi-Québec pourra permettre d'adapter le PAMT, au besoin.

### **En quoi consiste la sanction?**

La sanction consiste à reconnaître officiellement votre maîtrise des compétences de la norme professionnelle. Ainsi, au terme du programme d'apprentissage en milieu de travail, vous pouvez obtenir un certificat de qualification professionnelle ou une attestation de compétence, qui sont des documents officiels que délivre la ou le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour confirmer votre maîtrise des compétences du métier.

### **Certificat de qualification professionnelle (CQP)**

Au terme de votre apprentissage, lorsque vous aurez maîtrisé **toutes** les compétences essentielles de la norme professionnelle décrites dans votre carnet, vous obtiendrez un *certificat de qualification professionnelle* pour le métier d'ouvrière ou ouvrier sylvicole - débroussailleur.

### **Attestation de compétence (AC)**

Lorsque vous maîtriserez **une ou plusieurs** des compétences essentielles<sup>3</sup> de la norme professionnelle **ou, s'il y a lieu, des compétences complémentaires**<sup>4</sup>, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) pourra aussi, sur demande, vous décerner une Attestation de compétence pour chacune de ces compétences.

---

3. Les compétences essentielles sont indiquées dans la norme professionnelle.

4. Les compétences complémentaires sont indiquées, s'il y a lieu, en annexe de la norme professionnelle.

## Information sur le métier

### Description générale du métier

L'ouvrière ou ouvrier sylvicole - débroussailleur effectue diverses activités en vue d'assurer le renouvellement de la forêt. Elle ou il réalise des traitements sylvicoles tels que le dégagement de plantation et de régénération naturelle ainsi que l'éclaircie précommerciale, et ce, au moyen d'une débroussailleuse. Ce métier requiert une bonne endurance physique, puisqu'il exige de marcher durant de longues périodes. L'ouvrière ou ouvrier sylvicole - débroussailleur doit composer avec les irrégularités du terrain et la direction du vent. Elle ou il doit bien connaître les bases de la mécanique afin de pouvoir entretenir la débroussailleuse et réparer certains bris durant l'exécution de ce métier. Le mode de rémunération est fonction de la productivité et la période d'emploi varie généralement entre quatre et six mois par année.

### Attitudes et comportements professionnels

L'ouvrière ou ouvrier sylvicole - débroussailleur possède :

- une bonne endurance physique et des aptitudes à marcher durant de longues périodes
- une facilité d'adaptation
- de la polyvalence
- le sens de l'observation
- le sens de l'organisation
- des aptitudes à s'orienter dans l'espace
- une sensibilité à l'environnement
- des habiletés pour les travaux manuels et la mécanique

L'ouvrière ou ouvrier sylvicole - débroussailleur doit adopter un comportement professionnel dans l'exécution de tâches répétitives selon des objectifs de productivité et de rendement. Elle ou il doit également exécuter son travail en respectant les directives et les normes établies, en visant des objectifs de qualité et en se conformant aux règles environnementales.

## Tableau synthèse des compétences

COMPÉTENCES	ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE					
<b>COMPÉTENCES ESSENTIELLES</b>						
<b>1. ENTREtenir SES ÉQUIPEMENTS ET OUTILLAGES</b>	1.1 Évaluer l'état général de la débroussailleuse et de ses composantes, mécanismes et systèmes.	1.2 Déterminer les opérations d'entretien.	1.3 Évaluer l'état de la lame et de ses éléments d'assemblage, de protection et de sécurité	1.4 Assurer l'entretien de la lame et de ses éléments.	1.5 Assurer l'entretien de l'équipement de protection individuelle, du harnais, du crochet de fixation et de leurs composantes.	1.6
<b>2. PLANIFIER SES PARTERRES DE COUPE</b>	2.1 Planifier le parcours	2.2 Évaluer les conditions qui prévalent sur le terrain	2.3 Établir un plan de coupe	2.4	2.5	2.6
<b>3. RÉALISER LE PARCOURS</b>	3.1 Endosser et ajuster les vêtements et les équipements de fixation et de sécurité.	3.2 Mettre sa débroussailleuse en état d'opération.	3.3 Réaliser le parcours de coupe.	3.4	3.5	3.6

## **PARTIE 2**

## Plan individuel d'apprentissage

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) nécessite que  **votre compagne ou compagnon établisse votre plan individuel d'apprentissage.**

Il s'agit de déterminer les compétences de la norme professionnelle que vous devrez développer, en tenant compte de celles que vous maîtrisez déjà. Les compétences à développer seront indiquées dans votre plan individuel d'apprentissage, présenté à la page suivante.

La compagne ou le compagnon d'apprentissage aura besoin de votre contribution pour élaborer votre plan individuel d'apprentissage.

### Consignes pour l'apprentie ou l'apprenti

Pour commencer,  **vous devez vous situer par rapport aux compétences de la norme professionnelle** en tenant compte des activités professionnelles que vous réalisez habituellement.

#### REPLISSEZ LA PARTIE 3, SECTION A

- ⇒ Lisez les éléments qui décrivent  **chacune des compétences** de la norme professionnelle : contexte de réalisation, critères généraux de performance, éléments de la compétence et critères particuliers de performance.
- ⇒ Indiquez si vous êtes en mesure d'accomplir  **chacun des éléments de la compétence** en cochant la case correspondante (O : oui; N : non).

#### NOTE

- ⇒ Les éléments de compétence que vous avez cochés comme  **étant en mesure** d'accomplir  **seront généralement évalués** par votre compagne ou compagnon dès le début du PAMT.
- ⇒  **Vous devrez développer durant le PAMT** les éléments de compétence que vous avez cochés comme  **n'étant pas** en mesure d'accomplir.

# Plan individuel d'apprentissage

Nom de l'apprentie ou de l'apprenti :	N° du dossier de QP de l'apprentie ou de l'apprenti :
Nom de la compagne ou du compagnon :	N° du dossier de QP de la compagne ou du compagnon :

COMPÉTENCES	Section à remplir par la compagne ou le compagnon <sup>5</sup>	Suivi administratif du PAMT Section à remplir par la personne responsable à Emploi-Québec	
	À ACQUÉRIR <sup>6</sup>	Signature	Date
<b>COMPÉTENCES ESSENTIELLES</b>			
1. Entretien des équipements et outillages	<input type="checkbox"/>		
2. Planifier ses parterres de coupe	<input type="checkbox"/>		
3. Réaliser le parcours	<input type="checkbox"/>		
4.	<input type="checkbox"/>		
5.	<input type="checkbox"/>		
<b>COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES</b>			
6.	<input type="checkbox"/>		
7.	<input type="checkbox"/>		

Je confirme que le plan individuel d'apprentissage a été établi par la compagne ou le compagnon d'apprentissage. _____ Signature de la personne responsable à Emploi-Québec Date :    ___  -  ___  -  ___ <div style="text-align: center;">A           M           J</div>	Je confirme avoir pris connaissance du plan individuel d'apprentissage. _____ Signature de l'apprentie ou de l'apprenti Date :    ___  -  ___  -  ___ <div style="text-align: center;">A           M           J</div>	Je confirme la pertinence du plan individuel d'apprentissage. _____ Signature de la compagne ou du compagnon Date :    ___  -  ___  -  ___ <div style="text-align: center;">A           M           J</div>
--	--	---

5. Pour établir le plan individuel d'apprentissage, voir les consignes indiquées dans le *Guide de la compagne ou du compagnon d'apprentissage*

6. Cocher seulement si la compétence est à acquérir.



## **PARTIE 3**

# Compétence 1

## Entretien des équipements et outillages

### CONTEXTE DE RÉALISATION

◇ En forêt ou au campement

À l'occasion, l'entretien de la débroussailleuse peut être effectué à l'extérieur du lieu de travail. Certaines réparations majeures sont généralement effectuées par une ou un spécialiste.

◇ À partir :

du manuel du fabricant  
des conseils du concessionnaire  
des normes de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

◇ À l'aide :

d'un coffre à outils complet  
de pièces de rechange

◇ Selon :

la périodicité des entretiens (quotidien, hebdomadaire, mensuel) recommandées par la CSST et par les fabricants

### CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- ◇ Port adéquat de l'équipement de protection individuelle
- ◇ Vérification de la conformité des équipements de travail et de protection
- ◇ Respect des règles de santé et de sécurité au travail
- ◇ Souci constant pour les normes environnementales
- ◇ Considération des normes d'intervention en forêt
- ◇ Prise en compte des recommandations des fabricants pour l'entretien de l'équipement de travail

#### SECTION C

##### À évaluer par la compagne ou le compagnon

Ces critères sont transversaux et s'appliquent normalement à chaque élément de la compétence. La compagne ou le compagnon doit donc les considérer dans l'évaluation avant de confirmer la maîtrise de chaque élément de la compétence.

	À remplir par l'apprentie ou l'apprenti <sup>7</sup>	À remplir par la compagne ou le compagnon à la suite d'une évaluation <sup>8</sup>		
<b>ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE ET CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE</b>	<b>SECTION A</b> Je suis en mesure de le faire (✓)		<b>SECTION B</b> J'atteste que l'apprentie ou l'apprenti satisfait aux exigences du critère (✓)	<b>SECTION D</b> J'atteste que tous les critères sont atteints (sections B et C) et que l'apprentie ou l'apprenti maîtrise l'élément de la compétence
<b>1.1 Évaluer l'état général de la débroussailleuse et de ses composantes, mécanismes et systèmes</b>	OUI	NON		_____ Initiales _____ Date
◇ Connaissance adéquate des systèmes mécaniques de la débroussailleuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ Conformité des éléments de protection et de sécurité de la débroussailleuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ Justesse de l'évaluation de l'état de la débroussailleuse et de ses composantes, mécanismes et systèmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ Justesse de l'évaluation du fonctionnement de la débroussailleuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>1.2 Déterminer les opérations d'entretien</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ Initiales _____ Date
◇ Identification adéquate de l'entretien quotidien et hebdomadaire à effectuer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ Justesse des ajustements requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ Conformité des ajustements et réparations aux spécifications du fabricant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ Sélection adéquate des pièces de rechange et des outils	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ Utilisation adéquate des outils utilisés pour les ajustements et réparations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>1.3 Évaluer l'état de la lame et de ses éléments d'assemblage, de protection et de sécurité</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ Initiales _____ Date
◇ Justesse de l'évaluation de l'état général de la lame	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ Conformité de la lame	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ Conformité des éléments d'assemblage, de protection et de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Pour remplir la section A, voir les consignes à l'apprentie ou l'apprenti dans la section *Plan individuel d'apprentissage* du carnet d'apprentissage.

8. Pour remplir cette section, voir les consignes dans le *Guide de la compagne ou du compagnon d'apprentissage*.

<b>1.4 Assurer l'entretien de la lame et de ses éléments</b>
◇ Connaissance adéquate des opérations liées à la confection d'un poteau d'affûtage
◇ Conformité de l'avoyage et de l'affûtage de la lame
◇ Utilisation adéquate des outils appropriés
<b>1.5 Assurer l'entretien de l'équipement de protection individuelle, du harnais, du crochet de fixation et de leurs composantes</b>
◇ Conformité de l'entretien de l'équipement de protection individuelle avec les recommandations des fabricants

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ Initiales
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ Date
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ Initiales
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ Date

**COMMENTAIRES DE LA COMPAGNE OU DU COMPAGNON**

Lined area for writing comments.



## Conditions particulières d'apprentissage

### 1. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'apprentissage se fait individuellement et sur les lieux de travail, c'est-à-dire en forêt ou en campement.

### 2. LES APPRENTISSAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉS AVEC LES TYPES D'ÉQUIPEMENTS SUIVANTS

Liste des outils et pièces de rechange du coffre à outils servant à l'entretien des équipements et outillages

- des clés de dévissage
- une clé à bougie
- un tournevis
- de la graisse
- une tige de blocage
- un nettoyeur à filtre
- une clé pour la lame
- des vis et des écrous de tous les formats
- des bougies
- une jauge
- des lames
- un écrou de fixation de la lame
- un garde de sécurité pour la lame à dents douces
- un capot protecteur pour la lame à taillis
- des limes et porte-limes
- un filtre à air
- un filtre à essence ou une crépine
- un pare-étincelles
- un crochet de fixation du harnais
- un avoyeur
- le manuel d'entretien de la débroussailleuse

Les pièces du coffre à outils peuvent être acquises tout au long de la saison.

Il est fortement suggéré d'avoir une débroussailleuse de rechange sur le lieu de travail ou à proximité, de façon à être en mesure de poursuivre les opérations même s'il survient un bris. Vous êtes responsable de l'entretien des équipements et des outillages.

À cette étape, il ne faut pas vérifier **uniquement** si la débroussailleuse, la lame et les équipements de protection individuelle sont conformes. Vous devez **connaître et comprendre** les raisons qui justifient l'entretien, la réparation ou le remplacement de certaines pièces.

### 3. LES APPRENTISSAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉS AVEC LE MATÉRIEL SUIVANT


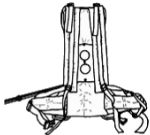




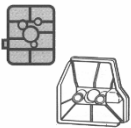

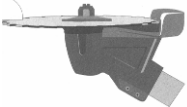
Liste des pièces de la débroussailleuse avec lesquelles l'apprentie ou l'apprenti devra réaliser les apprentissages inclus dans la compétence 1

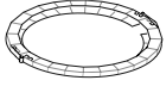

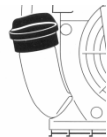

- **Protecteur de lame**
- **Lame**
- **Écrou de fixation de la lame**
- **Rondelle de pression**
- **Disque porteur**
- **Pied réducteur**
  - Pied
  - Roulement à billes
  - Joint d'étanchéité
  - Engrenage conique
  - Garde de sécurité ou capot de protection
  - Tige de l'arbre d'entraînement et sa partie femelle
- **Tube à essence**
- **Filtre à air**
- **Bougies**
- **GAP (écartement de l'électrode)**
- **Extérieur du carburateur**
- **Ailettes du cylindre**
- **Ailettes du ventilateur**
- **Interrupteur**
- **Manette des gaz**
  - Cran de sécurité
  - Retour automatique
  - Étrangleur
  - Papillon
- **Tringlerie**
- **Corde du lanceur ou du démarreur, son retour automatique et le blocage du lanceur**
- **Système d'embrayage**
- **Silencieux**
  - Protège-silencieux, s'il y a lieu
  - Sortie de l'échappement
  - Pare-étincelles
- **Anneau ou crochet de fixation ou réglette de suspension**
- **Réservoir à essence**
  - Réservoir
  - Filtre ou crépine
  - Plaque de protection, s'il y a lieu
  - Bouchon à gaz
  - Prise d'air
- **Soupape de décompression**
- **Vis et écrous**
- **Amortisseur antivibrations**
- **Autre (s) :**



#### 4. L'ENTRETIEN A ÉTÉ RÉALISÉ SELON LA PÉRIODICITÉ SUIVANTE

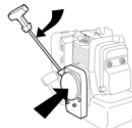
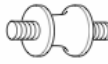
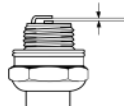

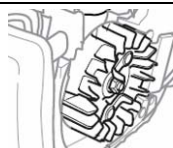
Le tableau suivant décrit l'entretien général quotidien à effectuer.



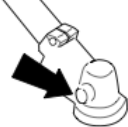
<b>POINTS D'ENTRETIEN QUOTIDIEN</b>	
Nettoyer l'extérieur de la machine.	
Vérifier que le harnais est intact et bien ajusté.	
S'assurer du bon fonctionnement de la manette des gaz et de son blocage.	
S'assurer que les poignées et le guidon sont en bon état et solidement fixés.	
Contrôler le bon fonctionnement de l'interrupteur.	
S'assurer que l'équipement de coupe ne tourne pas lorsque le moteur tourne au ralenti.	
Nettoyer le filtre à air ou le remplacer si nécessaire.	
Vérifier le balancement de la lame à dents douces ou du couteau à taillis, son affûtage et la présence de fissures. Une lame mal balancée provoque des vibrations pouvant endommager la machine.	
S'assurer que l'écrou de fixation de l'équipement de coupe est serré correctement.	

POINTS D'ENTRETIEN QUOTIDIEN	
S'assurer que le protecteur de lame est intact et qu'il se fixe correctement.	
S'assurer que toutes les vis et tous les écrous sont bien serrés.	
Vérifier qu'il n'y a pas de fuite de carburant du réservoir ou des conduits de carburant.	
Vérifier l'état du lanceur et de la corde.	

Il est recommandé de privilégier la fin de journée pour effectuer l'**entretien quotidien**, car cela vous permet de prendre la soirée pour trouver le matériel nécessaire au changement de pièces. La responsabilité de l'entretien des équipements et outillages de la débroussailleuse vous revient.


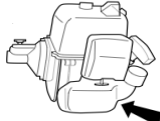
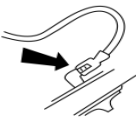
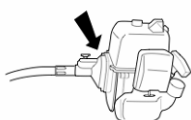

Le tableau suivant décrit l'entretien général hebdomadaire à effectuer.

POINTS D'ENTRETIEN HEBDOMADAIRE	
Vérifier le démarreur, son lanceur et son ressort.	
S'assurer que les amortisseurs ne sont pas endommagés.	
Nettoyer la bougie d'allumage extérieurement. Enlever la bougie et vérifier la distance entre les électrodes. Au besoin, ajuster la distance de sorte qu'elle soit de 0,5 mm, ou remplacer la bougie.	
Nettoyer le système de refroidissement de la machine.	
Nettoyer les ailettes du système de démarrage du ventilateur sur le volant et la prise d'air.	

Nettoyer ou remplacer la grille pare-étincelles du silencieux.	
Nettoyer le carburateur extérieurement, ainsi que l'espace autour.	
Vérifier que le carter du pied réducteur est rempli de graisse selon les spécifications du fabricant. Au besoin, effectuer un remplissage d'appoint avec une graisse appropriée.	

**L'entretien hebdomadaire** de certaines composantes s'effectue généralement à la fin de la semaine.

Le tableau suivant décrit l'entretien général mensuel à effectuer.

<b>POINTS D'ENTRETIEN MENSUEL</b>	
S'assurer que le filtre à essence ou la crépine ne sont pas contaminés ou que le tuyau d'essence ne comporte pas de fissures ou d'autres avaries. Remplacer le filtre si nécessaire.	
Vérifier l'intérieur du réservoir d'essence.	
Inspecter tous les câbles et connexions.	
Vérifier l'état d'usure de l'embrayage, des masselottes, des ressorts d'embrayage et du tambour d'embrayage. Faire remplacer si nécessaire dans un atelier d'entretien agréé.	
Remplacer la bougie d'allumage.	
Nettoyer l'intérieur du réservoir d'essence.	

Le tableau suivant décrit l'entretien supplémentaire à effectuer.

<b>POINTS D'ENTRETIEN SUPPLÉMENTAIRE</b>
Tous les trois mois, lubrifier l'arbre d'entraînement avec une graisse spéciale.
Au besoin, remplacer les amortisseurs de vibrations.
Au besoin, remplacer l'écrou de fixation de l'outil de coupe.

# Compétence 1

## GUIDE DE DÉMONSTRATION DES COMPÉTENCES

### Compétence 1. Entretenir ses équipements et outillages

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 1, il est essentiel que l'apprenti ou l'apprentie démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétences suivants :

1.1 Évaluer l'état général de la débroussailleuse et de ses composantes, mécanismes et systèmes				
1.2 Déterminer les opérations d'entretien				
L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (∅)</i>				
Pied réducteur	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le niveau de graisse dans le <i>carter</i> du pied réducteur et d'en ajouter, s'il y a lieu.	- La vérification est faite conformément aux recommandations du fabricant.			
	- L'ajout est fait conformément aux recommandations du fabricant.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de l'engrenage conique et de le remplacer, s'il y a lieu.	- Visuellement, l'engrenage ne montre pas de dents éclatées.			
	- Il n'y a pas de dépôt de métal dans la graisse du pied réducteur.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état du roulement à billes du pied réducteur et de le remplacer, s'il y a lieu.	- L'arbre de sortie de la lame n'a pas de jeu.			
	- Il tourne librement.			
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de la tige de l'arbre d'entraînement et de sa partie femelle, et de les remplacer, s'il y a lieu.	- Il n'y a pas d'usure prématurée visible ni sur la tige de l'arbre ni dans la partie femelle de l'engrenage conique.			
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'ajuster le pied réducteur.	- Le pied réducteur « est poussé au fond ».			
	- Il est aligné avec le capot et le centre de la monture de serrage.			

**L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :**

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Tube de la débroussailleuse	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état du tube de la débroussailleuse et, s'il y a lieu, de le remplacer.	- Le tube est rectiligne (ligne droite).			
	- Le tube n'est pas fissuré.			
	- Le tube n'est pas déformé.			
	- Il ne présente pas de couleur de surchauffe.			
Système d'alimentation et d'allumage	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de nettoyer le filtre à air régulièrement et le remplacer s'il y a lieu.	- Le filtre à air n'est pas perforé.			
	- Le filtre à air ne laisse pas passer de particules.			
	- Ses écrous de rétention sont serrés à fond.			
	- Le nettoyage est fait selon les normes du fabricant.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le retour automatique de la manette des gaz et, s'il y a lieu, de l'ajuster ou de le remplacer.	- Changer le ressort ou nettoyer la manette des gaz.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le fonctionnement de l'étrangleur et du papillon et, s'il y a lieu, de les ajuster ou de les remplacer.	- Lorsque la manette des gaz est calée, le papillon et l'étrangleur sont ouverts.			
	- Lorsque la manette des gaz est relâchée, le papillon se referme complètement et l'étrangleur demeure ouvert.			
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier, s'il y a lieu, l'état : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de la soupape de décompression,</li> <li>▪ du soufflet de la pompe,</li> <li>▪ du bouchon à essence</li> </ul> et de les réparer ou de les remplacer, selon le cas.	- Lors du démarrage, la soupape de décompression est étanche et son retour est automatique.			
	- Le bouchon à essence est étanche et possède encore son attache.			
	- Le soufflet de la pompe d'amorçage est étanche.			

**L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :**

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Système d'alimentation et d'allumage (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable de nettoyer le réservoir à essence.	- Il n'y a pas de saleté dans le fond du réservoir.			
6. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état du filtre ou de la crépine et de le ou la remplacer, s'il y a lieu.	- Le fond du filtre ou de la crépine est de couleur blanche.			
7. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de la plaque de protection et de la remplacer, s'il y a lieu.	- Les écrous de serrage de la plaque sont serrés à fond et celle-ci ne présente pas de fissure.			
Tringlerie	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier la tringlerie et son axe et de les remplacer, s'il y a lieu.	- La tringlerie est uniforme : la tringlerie et les trous du carburateur ne sont pas usés.			
	- L'accélérateur fonctionne à plein régime.			
Système d'échappement	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'efficacité du silencieux et l'état du protège-silencieux, et de les remplacer, au besoin.	- Le silencieux est à l'état d'origine.			
	- Le protège-silencieux n'a pas de cassure ni de fissure.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de nettoyer le pare-étincelles et de le remplacer, au besoin.	- Le pare-étincelles n'a pas de dépôt de calamine et possède sa forme originale.			
Système de commande	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le fonctionnement de l'interrupteur et d'apporter les correctifs appropriés, s'il y a lieu.	- Le moteur s'arrête lorsque l'interrupteur est mis en position « arrêt ».			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le fonctionnement du verrou de sécurité de la manette des gaz et d'apporter les correctifs appropriés, s'il y a lieu.	- Le verrou de sécurité bloque la manette des gaz lorsqu'on appuie sur cette dernière.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de la corde du lanceur et de son rappel mécanique, ainsi que le blocage du	- La corde n'est pas effilochée.			
	- Elle entre au complet et facilement dans la poulie du lanceur.			

lanceur, et, s'il y a lieu, d'effectuer les ajustements ou les remplacements requis.	- Le blocage du démarreur n'est pas cassé.			
--	--	--	--	--



**L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :**

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Systèmes d'ancrage et de fixation	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état des amortisseurs et de les remplacer, s'il y a lieu.	- Les amortisseurs ne sont ni fissurés, ni cassés, ni manquants.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de l'anneau de fixation ou l'état de la réglette de suspension et de les remplacer, s'il y a lieu.	- L'anneau n'a pas d'encoche profonde.			
	- L'usure de la réglette de suspension ne dépasse pas plus de la moitié de son épaisseur.			
	- Les vis de fixation de l'anneau ou de la réglette sont serrées à fond, s'il y a lieu.			
	- La réglette ne présente pas de fissure.			
Serrage des vis et écrous visibles	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de serrage des vis et écrous visibles et de les visser, s'il y a lieu.	- Les vis et écrous sont bien serrés.			
Pièces de rechange propres à l'entretien et à la réparation de la débroussailleuse	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le contenu de son coffre à outils, de s'assurer de la disponibilité de pièces de rechange et de compléter son coffre, s'il y a lieu.	- Son coffre à outils contient les pièces de rechange requises pour l'entretien de sa débroussailleuse.			
	- La qualité des pièces est conforme aux recommandations du fabricant.			
Débroussailleuse de rechange	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de la débroussailleuse de rechange.	- La débroussailleuse de rechange possède les mêmes caractéristiques opérationnelles et de sécurité que la débroussailleuse principale.			

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 1, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétence suivants :

1.3. Évaluer l'état de la lame et de ses éléments d'assemblage, de protection et de sécurité				
1.4. Assurer l'entretien de la lame et de ses éléments				
L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
La lame et ses éléments d'assemblage	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		①	②	③
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état général de la lame et de la remplacer, s'il y a lieu.	L'ouvrière ou l'ouvrier porte des gants de cuir.			
	La lame est sécuritaire, c'est-à-dire :			
	- Elle n'est pas fissurée ni cassée.			
	- Elle est conçue pour une débroussailleuse.			
	- Elle n'est pas gondolée.			
	- Selon son type, ses angles de dépouille et de biseau de tête ne sont pas modifiés.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de positionner la lame sur un support approprié au type de lame à affûter et à son contexte d'affûtage.	- Elle est balancée conformément aux indications du fabricant			
	- La hauteur du support correspond à la hauteur de la ceinture du débroussailleur.			
	- La débroussailleuse est stabilisée.			
	- L'ouvrier porte des gants de cuir.			
	- La lame tourne librement.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'avoyage des dents et de les avoyer, s'il y a lieu.	- Selon le type de lame, elle est à la verticale.			
	- L'avoyage est effectué à l'aide d'un avoyeur.			
	- L'avoyeur est placé sur le devant de la dent.			
	- Les dents sont avoyées à 1 mm.			

**L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :**

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

La lame et ses éléments d'assemblage (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état d'affûtage des dents de la lame et de les affûter, s'il y a lieu.	- Les dents sont de même longueur.			
	- Le fond de la dent est vidé.			
	- La lime utilisée pour vider le fond de la dent est la même que celle utilisée pour l'affûtage.			
	- Le tranchant supérieur des dents est de 15 degrés par rapport à la lame.			
	- Lors du limage, le porte-lime est positionné à plat sur le dessus de la dent et perpendiculaire à la lame, et la dent prend la forme de la lime.			
	- Le limage est effectué de l'intérieur vers l'extérieur.			
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état et le positionnement du protecteur de lame et, s'il y a lieu, de l'ajuster ou de le remplacer.	- Le protecteur de lame n'est pas cassé.			
	- Le protecteur est positionné de façon à ce que toutes les dents soient couvertes.			
	- Le protecteur est approprié au type de lame.			
	- La barrure du protecteur est positionnée dans l'encoche de rétention.			
6. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le garde de sécurité ou le capot de protection du pied réducteur selon la lame utilisée et de l'ajuster ou de le remplacer, s'il y a lieu.	- Le garde de sécurité ou le capot n'est pas cassé.			
	- Il est approprié à la lame utilisée.			
	- Les vis de fixation sont serrées à fond.			

**L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :**

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

La lame et ses éléments d'assemblage (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
7. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de l'écrou de fixation de la lame et de le serrer ou de le remplacer, s'il y a lieu.	- L'écrou possède sa forme originale.			
	- Il conserve sa propriété de rétention.			
8. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état et la conformité des rondelles de pression et de les remplacer, s'il y a lieu.	- Les rondelles de pression ne sont pas fissurées.			
	- Selon le type de lame ou selon le type de débroussailleuse, le mécanisme des rondelles de pression tourne librement.			
	- Les rondelles utilisées sont appropriées au modèle de la débroussailleuse.			
9. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état du disque porteur, si utilisé, et de le remplacer, s'il y a lieu.	- Le disque porteur n'est pas fissuré.			
	- Le disque porteur a sa forme originale.			

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 1, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétence suivants :

<b>1.5 Assurer l'entretien de l'équipement de protection individuelle, du harnais, du crochet de fixation et de leurs composantes</b>				
<b>L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :</b>				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (∅)</i>				
<b>Équipements de protection individuelle</b>	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier les équipements de protection individuelle, et de les réparer ou remplacer, s'il y a lieu.	- Les équipements de protection individuelle sont conformes aux normes de la CSST (voir le <i>Guide du débroussaillage</i> de la CSST).			
<b>Harnais</b>	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état du harnais et de ses composantes, et de les réparer ou remplacer, s'il y a lieu.	- Les courroies ne présentent aucune déchirure ou altération.			
	- Les protège-épaules ne présentent aucune altération.			
	- La plaque fémorale n'est pas cassée.			
	- Le dispositif de dégagement automatique, si existant, n'est pas cassé, ni modifié.			
	- Le harnais n'est pas modifié.			
<b>Crochet de fixation</b>	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le crochet de fixation et son linguet de sécurité et de les remplacer, s'il y a lieu.	- Le crochet et le linguet ne sont pas cassés.			
	- Le crochet n'est pas usé à plus de 50 % de sa forme originale.			

# Compétence 1

## Confirmation de la maîtrise de la compétence

La compétence sera considérée maîtrisée lorsque la compagne ou le compagnon aura jugé que, dans le respect du contexte de réalisation et des critères généraux et particuliers de performance, l'apprentie ou l'apprenti en maîtrise tous les éléments.

Je, soussignée ou soussigné, atteste la maîtrise de la compétence 1.

### Entretien des équipements et outillages

Nom de la compagne ou du compagnon \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Je, soussignée ou soussigné, confirme avoir réalisé les apprentissages et avoir pris connaissance du résultat de l'évaluation de la compétence 1.

### Entretien des équipements et outillages

Nom de l'apprentie ou de l'apprenti \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Je, soussignée ou soussigné, confirme avoir pris connaissance du résultat de l'évaluation de la compétence 1.

### Entretien des équipements et outillages

Nom de la représentante ou du représentant de l'employeur : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### IMPORTANT

À LA SUITE DE LA CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE LA **COMPÉTENCE 1**, **REPORTEZ** CE RÉSULTAT AU TABLEAU SYNTHÈSE DE L'**ANNEXE 3** DU CARNET D'APPRENTISSAGE EN LA COCHANT, **APPOSEZ** VOS INITIALES ET **INSCRIVEZ** LA DATE.

## Compétence 2

### Planifier ses parterres de coupe

#### CONTEXTE DE RÉALISATION

- ◇ À l'aide :
  - d'un ruban de couleur
  
- ◇ À partir :
  - de la prescription sylvicole
  - des consignes du supérieur immédiat ou de la personne responsable
  
- ◇ Selon :
  - le traitement à effectuer dans l'aire de coupe
  - les règles de l'entreprise qui a commandé les travaux d'aménagement
  - les normes de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées, s'il y a lieu

#### CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- ◇ Respect des règles de santé et de sécurité au travail
- ◇ Souci constant pour les normes environnementales
- ◇ Considération des normes d'intervention en forêt

#### SECTION C

##### À évaluer par la compagne ou le compagnon

Ces critères sont transversaux et s'appliquent normalement à chaque élément de la compétence. La compagne ou le compagnon doit donc les considérer dans son évaluation avant de confirmer la maîtrise de chaque élément de la compétence.

**ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE ET  
CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**

**2.1 Planifier le parcours**

- ◇ Interprétation juste de la prescription sylvicole ou des consignes de son supérieur immédiat
- ◇ Connaissance adéquate du type de peuplement et du type de travaux à y effectuer
- ◇ Connaissance adéquate du type d'essence à favoriser dans le peuplement
- ◇ Justesse du choix du type de lame à installer sur la débroussailleuse

**2.2 Évaluer les conditions qui prévalent sur le terrain**

- ◇ Justesse de l'interprétation de la topographie du terrain
- ◇ Justesse de l'évaluation des obstacles à prendre en compte dans son travail
- ◇ Exactitude de l'identification des essences
- ◇ Justesse de l'interprétation de la direction du vent

**2.3 Établir un plan de coupe**

- ◇ Justesse du tracé du parcours en tenant compte des conditions qui prévalent sur le terrain
- ◇ Exactitude de la détermination de l'endroit de démarrage des travaux
- ◇ Justesse du choix de l'endroit du dépôt du réservoir d'essence
- ◇ Exactitude de l'identification des mesures de sécurité, conformément au programme de prévention de l'entreprise et au *Guide de débroussaillage* de la CSST

À remplir par  
l'apprentie ou  
l'apprenti<sup>9</sup>

À remplir par la compagne ou le  
compagnon à la suite d'une évaluation<sup>10</sup>

SECTION A Je suis en mesure de le faire (✓)		SECTION B J'atteste que l'apprentie ou l'apprenti satisfait aux exigences du critère (✓)	SECTION D J'atteste que tous les critères sont atteints (sections B et C) et que l'apprentie ou l'apprenti maîtrise l'élément de la compétence
OUI	NON		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____ Initiales _____ Date
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____ Initiales _____ Date
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____ Initiales _____ Date

9. Pour remplir la section A, voir les consignes à l'apprentie ou l'apprenti dans la section *Plan individuel d'apprentissage* du carnet d'apprentissage.

10. Pour remplir cette section, voir les consignes dans le *Guide de la compagne ou du compagnon d'apprentissage*.





**NOTES DE L'APPRENTIE OU DE L'APPRENTI**

A large rectangular area with a solid border, containing 25 horizontal dashed lines for writing notes.

### Conditions de l'apprentissage

#### 1. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'apprentissage se fait individuellement.

Pendant l'apprentissage, s'il y a lieu, vous devez avoir le souci de :

- conserver une bande suffisante en bordure des plans d'eau
- conserver les arbres fruitiers
- conserver les sites peu productifs afin de préserver l'habitat faunique
- éviter d'encombrer les sentiers
- garder une bande en bordure des routes et des champs
- protéger les marais et les étangs

#### 2. LES APPRENTISSAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉS AVEC LES TYPES D'ÉQUIPEMENTS SUIVANTS

Aucune pièce d'équipement en particulier n'est requise pour les apprentissages de cette compétence.

#### 3. LES APPRENTISSAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉS AVEC LE MATÉRIEL SUIVANT

Les apprentissages liés à cette compétence ne nécessitent aucun matériel particulier.

### GUIDE DE DÉMONSTRATION DES COMPÉTENCES

#### Compétence 2. Planifier ses parterres de coupe

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 2, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétence suivants :

<b>2.1 Planifier le parcours</b>				
<b>L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :</b>  <i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
<b>Prendre connaissance de la prescription ou des consignes du supérieur immédiat</b>	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de recueillir les informations ou les consignes relatives à la superficie et à la configuration du terrain.	- Décrit la superficie de l'aire de coupe.			
	- Indique approximativement la localisation des sentiers et des chemins.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de recueillir les informations ou les consignes relatives aux peuplements et essences du parterre de coupe.	Nommer les peuplements et essences du parterre de coupe en indiquant le : - Type de peuplement			
	- Type d'essence à favoriser			
	- Type de travaux à effectuer			
	- Nombre de tiges à l'hectare avant et après le traitement			
<b>Déterminer le type de lame en fonction de la végétation de l'aire à traiter</b>	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'identifier le type de végétation de l'aire à traiter, le type de lame requis et, s'il y a lieu, de changer celle installée sur sa débroussailleuse.	- Le type de lame approprié à la végétation de l'aire à traiter est installé sur sa débroussailleuse.			

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 2, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétence suivants :

<b>2.2 Évaluer les conditions qui prévalent sur le terrain</b>				
<b>L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :</b>				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
<b>Type et conditions du terrain à débroussailler</b>	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de marcher sur le terrain et de relever ses caractéristiques topographiques, les obstacles, les essences et autres, s'il y a lieu.	- Indiquer le relief.			
	- Nommer les essences.			
	- Repérer les obstacles de son aire de coupe.			
<b>Mesures de sécurité propres à l'aire de coupe</b>	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de relever, dans le programme de prévention de l'entreprise et dans le <i>Guide de débroussaillage</i> de la CSST, les mesures de sécurité applicables au parcours identifié.	- Nommer les mesures de sécurité applicables au parcours, conformément au programme de prévention de l'entreprise et au <i>Guide de débroussaillage</i> de la CSST.			

<b>2.3 Établir un plan de coupe</b>				
<b>L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :</b>				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
<b>Tracé du parcours</b>	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de déterminer le tracé du parcours de coupe en fonction de ses caractéristiques.	Décrit verbalement le parcours établi, compte tenu de :			
	- Ses obstacles			
	- L'inclinaison des tiges			
	- La direction du vent			
	- La distance à parcourir			
	- L'endroit de dépôt de son réservoir d'essence			

## Compétence 2

### Confirmation de la maîtrise de la compétence

La compétence sera considérée maîtrisée lorsque la compagne ou le compagnon aura jugé que, dans le respect du contexte de réalisation et des critères généraux et particuliers de performance, l'apprentie ou l'apprenti en maîtrise tous les éléments.

Je, soussignée ou soussigné, atteste la maîtrise de la compétence 2.

#### Planifier ses parterres de coupe

Nom de la compagne ou du compagnon \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Je, soussignée ou soussigné, confirme avoir réalisé les apprentissages et avoir pris connaissance du résultat de l'évaluation pour la compétence 2.

#### Planifier ses parterres de coupe

Nom de l'apprentie ou de l'apprenti \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Je, soussignée ou soussigné, confirme avoir pris connaissance du résultat de l'évaluation pour la compétence 2.

#### Planifier ses parterres de coupe

Nom de la représentante ou du représentant de l'employeur : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### **IMPORTANT**

À LA SUITE DE LA CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE **DE LA COMPÉTENCE 2**, **REPORTEZ CE RÉSULTAT AU TABLEAU SYNTHÈSE DE L'ANNEXE 3 DU CARNET D'APPRENTISSAGE EN LA COCHANT, APOSEZ VOS INITIALES ET INSCRIVEZ LA DATE.**

## Compétence 3

### Réaliser le parcours

#### CONTEXTE DE RÉALISATION

- ◇ À l'aide :
  - d'une débroussailleuse
  
- ◇ À partir :
  - de la prescription sylvicole
  - des consignes du supérieur immédiat ou de la personne responsable
  - des normes d'intervention en forêt
  
- ◇ Selon :
  - le diamètre des arbres
  - le type de terrain
  - les essences
  - le type de traitement
  - la densité du peuplement

#### CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- ◇ Port adéquat de l'équipement de protection individuelle
- ◇ Respect des règles de santé et de sécurité au travail
- ◇ Respect des normes d'intervention en forêt

#### SECTION C

##### À évaluer par la compagne ou le compagnon

Ces critères sont transversaux et s'appliquent normalement à chaque élément de la compétence. La compagne ou le compagnon doit donc les considérer dans son évaluation avant de confirmer la maîtrise de chaque élément de la compétence.

<b>ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE ET CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE</b>	
<b>3.1 Endosser et ajuster les vêtements et les équipements de fixation et de sécurité</b>	
◇ Port des équipements de protection individuelle appropriés, dans le respect des règles de santé et de sécurité du travail	
◇ Justesse de l'ajustement du harnais et de l'ajustement de la débroussailleuse au harnais	
<b>3.2 Mettre sa débroussailleuse en état d'opération</b>	
◇ Respect des règles de santé et de sécurité du travail en ce qui concerne le plein d'essence et le démarrage de la débroussailleuse	
◇ Évaluation juste du fonctionnement de la débroussailleuse	
◇ Justesse de la réparation conformément aux techniques reconnues et aux normes en vigueur	
<b>3.3 Réaliser le parcours de coupe</b>	
◇ Justesse de la sélection des tiges, conformément aux consignes de la prescription	
◇ Exactitude dans la direction des tiges abattues	
◇ Justesse de l'application des techniques de coupe reconnues	
◇ Respect de la qualité du débroussaillage en fonction de la prescription sylvicole ou des consignes de son supérieur	

**À remplir par  
l'apprentie ou  
l'apprenti <sup>11</sup>**

<b>SECTION A</b> Je suis en mesure de le faire (✓)	
OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**À remplir par la compagne ou le  
compagnon à la suite d'une évaluation <sup>12</sup>**

<b>SECTION B</b> J'atteste que l'apprentie ou l'apprenti satisfait aux exigences du critère (✓)	<b>SECTION D</b> J'atteste que tous les critères sont atteints (sections B et C) et que l'apprentie ou l'apprenti maîtrise l'élément de la compétence
<input type="checkbox"/>	_____ Initiales
<input type="checkbox"/>	_____ Date
<input type="checkbox"/>	_____ Initiales
<input type="checkbox"/>	_____ Date
<input type="checkbox"/>	_____ Initiales
<input type="checkbox"/>	_____ Date

11. Pour remplir la section A, voir les consignes à l'apprentie ou l'apprenti dans la section *Plan individuel d'apprentissage* du carnet d'apprentissage.

12. Pour remplir cette section, voir les consignes dans le *Guide de la compagne ou du compagnon d'apprentissage*.







---

## Compétence 3

### Conditions de l'apprentissage

#### 1. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- **Diamètre des arbres :**
  - o petit (moins de 2 cm ou  $\frac{3}{4}$  de pouce)
  - o moyen (3 à 5 cm ou 1 à 2  $\frac{1}{2}$  pouces)
  - o gros (6 à 10 cm ou 2  $\frac{1}{2}$  à 4 pouces)
  - o très gros (11 à 16 cm ou 4 à 6  $\frac{1}{2}$  pouces)
  
- **Types de terrain :**
  - o plat
  - o en pente
  - o mal drainé
  
- **Obstacles :**
  - o roches
  - o souches
  - o troncs
  
- **Essences :**
  - o résineuses
  - o feuillu tolérant (érable, chêne, etc.)
  - o feuillu intolérant (peuplier, bouleau blanc)
  
- **Type de traitement :**
  - o éclaircie précommerciale dans un peuplement mixte, feuillu ou résineux
  
- **Densité de peuplement :**
  - o faible (moins de 20 000 tiges à l'hectare)
  - o moyenne (21 000 à 35 000 tiges à l'hectare)
  - o forte (36 000 tiges à l'hectare et plus)

Pendant l'apprentissage, s'il y a lieu, vous devez avoir le souci de :

- conserver une bande suffisante en bordure des plans d'eau
- conserver les arbres fruitiers
- conserver les sites peu productifs afin de préserver l'habitat faunique
- éviter d'encombrer les sentiers
- garder une bande en bordure des routes et des champs
- protéger les marais et les étangs

#### 2. LES APPRENTISSAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉS AVEC LES TYPES D'ÉQUIPEMENTS SUIVANTS

Les apprentissages liés à la compétence 3 doivent être réalisés avec une débroussailleuse et des équipements de protection individuelle conformes.

#### 3. LES APPRENTISSAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉS AVEC LE MATÉRIEL SUIVANT

Les apprentissages liés à cette compétence ne nécessitent aucun matériel particulier.

### GUIDE DE DÉMONSTRATION DES COMPÉTENCES

#### Compétence 3. Réaliser le parcours

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 3, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétence suivants :

<b>3.1 Endosser et ajuster les vêtements et les équipements de fixation et de sécurité</b>				
<b>L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :</b>				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
Équipements de fixation et de sécurité	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'endosser les vêtements de travail appropriés.	- Les équipements de protection individuelle sont conformes aux normes telles que décrites dans le <i>Guide de débroussaillage</i> de la CSST.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'ajuster correctement son harnais.	- Les courroies du harnais sont appuyées sur le corps.			
	- Le crochet de fixation est de 10 à 15 cm plus bas que l'os de sa hanche.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'usure du crochet de fixation et de son linguet de sécurité et de les remplacer, s'il y a lieu.	- Le crochet ne présente pas d'anomalie apparente.			
	- Le linguet de sécurité est fonctionnel.			
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable de fixer la débroussailleuse au harnais.	- La débroussailleuse pend librement dans le crochet de fixation du harnais.			
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'ajuster la débroussailleuse au harnais.	- Après l'ajustement du guidon, les coudes forment un angle de 120 à 130 degrés par rapport à la verticale.			
	- La lame est parallèle au sol à environ 30 à 40 cm lorsque le réservoir est plein d'essence.			
	- La plaque fémorale est placée de façon que la lame soit face à la travailleuse ou au travailleur.			

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 3, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétence suivants :

<b>3.2 Mettre la débroussailleuse en état d'opération</b>				
<b>L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :</b>				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
<b>Débroussailleuse</b>	<b>PRÉCISIONS</b>	<b>ÉVALUATION</b>		
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'identifier l'endroit du dépôt du réservoir à essence, d'y déposer le réservoir et de marquer l'endroit, s'il y a lieu.	- Un point de repère indique l'endroit où se trouve le dépôt du réservoir à essence.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de faire le plein d'essence.	- L'extincteur à poudre pour le feu est sur soi ou près de son réservoir à essence.			
	- Le bidon d'essence est certifié conforme (avec son bec verseur).			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de démarrer la débroussailleuse.	- Le démarrage de la débroussailleuse s'effectue de façon sécuritaire, à plus de 3 m de l'endroit où se fait le plein d'essence.			
	- La lame tourne librement.			
	- Une distance sécuritaire de 15 m des autres travailleuses et travailleurs est gardée.			
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'écouter les sons émis par le moteur et la mise en marche de la lame et d'y déceler des anomalies, s'il y a lieu.	- Les sons émis ne présentent aucune anomalie.			
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable de poser un diagnostic, s'il y a lieu.	- Le bris correspond au diagnostic posé.			
6. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'arrêter la machine, s'il y a lieu.	S/O			
7. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'effectuer la réparation appropriée.	- La réparation est effectuée conformément aux techniques reconnues et aux normes en vigueur.			

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 3, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétence suivants :

<b>3.3 Réaliser le parcours de coupe</b>				
<b>L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :</b>				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
<b>Techniques de coupe</b>	<b>PRÉCISIONS</b>	<b>ÉVALUATION</b>		
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de sélectionner les tiges d'avenir.	- Les tiges sélectionnées sont conformes aux consignes de la prescription.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de décider de la direction de la chute des tiges à couper.	- Selon le contexte.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique :  - <b>Abattage à gauche</b>	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique :  - <b>Abattage à droite</b>	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			

**L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :**

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Techniques de coupe (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique :  - <b>Abattage avant</b>	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
6. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique :  - <b>Abattage avant gauche</b>	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
7. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique :  - <b>Abattage avant droite</b>	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			

**L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :**

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Techniques de coupe (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		①	②	③
8. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique :  - <b>Abattage arrière gauche</b>	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
9. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique :  - <b>Abattage arrière droite</b>	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
10. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique :  - <b>Coupe de chevauchement</b>	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			



L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
Techniques de coupe (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		①	②	③
11. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique :  - <b>Coupe dirigée à la main</b>	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
12. Facultative :  - <b>Coupe « humboldt »</b>	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
13. L'apprentie ou l'apprenti est capable de dégager la tige sélectionnée.	- La tige est dégagée conformément à la prescription.			
14. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier la qualité du débroussaillage en rapport avec la prescription ou les consignes.	- L'évaluation de la qualité de son travail par l'apprentie ou l'apprenti a été faite en fonction de la prescription ou des consignes de son supérieur.			

## Compétence 3

### CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

La compétence sera considérée maîtrisée lorsque la compagne ou le compagnon aura jugé que, dans le respect du contexte de réalisation et des critères généraux et particuliers de performance, l'apprentie ou l'apprenti en maîtrise tous les éléments.

Je, soussignée ou soussigné, atteste la maîtrise de la compétence 3.

#### Réaliser le parcours

Nom de la compagne ou du compagnon \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Je, soussignée ou soussigné, confirme avoir réalisé les apprentissages et avoir pris connaissance du résultat de l'évaluation pour la compétence 3.

#### Réaliser le parcours

Nom de l'apprentie ou de l'apprenti \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Je, soussignée ou soussigné, confirme avoir pris connaissance du résultat de l'évaluation pour la compétence 3.

#### Réaliser le parcours

Nom de la représentante ou du représentant de l'employeur : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### **IMPORTANT**

À LA SUITE DE LA CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE **LA COMPÉTENCE 3**, REPORTEZ CE RÉSULTAT AU TABLEAU SYNTHÈSE DE **L'ANNEXE 3 DU CARNET D'APPRENTISSAGE** EN LA COCHANT, **APPOSEZ VOS INITIALES ET INSCRIVEZ LA DATE.**

---

## **ANNEXES**

---

## ANNEXE 1 – Tableau des risques pour la santé et la sécurité du travail<sup>13</sup>

<b>Situations dangereuses</b>
<i>Dispositif de sécurité de la débroussailleuse enlevé, modifié, endommagé ou inefficace</i>
<b>Risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projection de débris de bois, de métal de la lame ou de pierres</li> <li>- Maladies ou blessures imputables aux bruits et aux vibrations de l'outil (syndrome de Raynaud ou mains blanches, problèmes d'ouïe)</li> <li>- Brûlures, brûlures par projection de débris enflammés</li> <li>- Blessures causées par la perte de contrôle de la débroussailleuse ou par contact avec la lame</li> </ul>
<i>Harnais de sécurité et ses accessoires modifiés ou endommagés</i>
<b>Risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Douleurs, blessures et troubles musculo-squelettiques imputables à une tension exagérée dans les muscles et les articulations et à une friction aux épaules et à la hanche</li> <li>- Décrochage de la débroussailleuse et blessure par contact avec la lame</li> </ul>
<i>Équilibre de la débroussailleuse déficient</i>
<b>Risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Douleurs et blessures au dos, tensions musculaires, bursites provoquées par des efforts et tensions excessifs pour éviter une perte de contrôle ou d'équilibre ou pour garder la lame en position correcte</li> </ul>
<i>Modification des pièces d'origine</i>
<b>Risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brûlures et incendies</li> <li>- Fatigue excessive, déséquilibre et perte de contrôle</li> <li>- Projection de débris et de pièces métalliques vers la travailleuse ou le travailleur</li> </ul>
<i>Essence et lubrifiant transportés, entreposés ou utilisés de façon inadéquate</i>
<b>Risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explosions, incendies, brûlures</li> <li>- Projections dans les yeux ou sur la peau</li> <li>- Intoxication, asphyxie</li> </ul>
<i>Lame de la débroussailleuse mal aiguisée, fissurée ou changée à main nue</i>
<b>Risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fatigue et problèmes musculaires provoqués par un effort excessif</li> <li>- Projection d'éclats de lame</li> <li>- Blessures aux mains et aux avant-bras</li> </ul>
<i>Utilisation inadéquate de la débroussailleuse</i>
<b>Risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chute, maux de dos, élongation musculaire, bursite, tendinite, tensions excessives</li> <li>- Suffocation ou intoxication provoquées par le monoxyde de carbone de la débroussailleuse lorsque démarrée dans un local mal aéré</li> <li>- Perte de contrôle, d'équilibre et blessures infligées à soi ou aux autres travailleuses et travailleurs</li> <li>- Blessures graves ou accident mortel causés par la chute ou l'éclatement de troncs ou de branches, projection de débris ou chute d'un chicot ou arbre dangereux</li> <li>- Coupures aux mains ou aux avant-bras</li> <li>- Rebonds et reculs de la débroussailleuse</li> </ul>
<i>Travail en forêt</i>
<b>Risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coup de chaleur ou coup de froid, déshydratation</li> <li>- Réactions allergiques provoquées par des piqûres d'insectes</li> </ul>

<sup>13</sup> Élaboré à partir du document préparé par la Direction de la prévention-inspection de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec en collaboration avec le Comité paritaire de prévention du secteur forêt intitulé, document intitulé *Débroussaillage*, 2<sup>e</sup> édition (2003).

## ANNEXE 2 – Renseignements sur l'employeur

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR		
Nom		
Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone
Nom de la compagnie ou du compagnon d'apprentissage		
Entente	Début	Fin

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR		
Nom		
Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone
Nom de la compagnie ou du compagnon d'apprentissage		
Entente	Début	Fin

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR		
Nom		
Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone
Nom de la compagnie ou du compagnon d'apprentissage		
Entente	Début	Fin

## ANNEXE 3 – Tableau synthèse des compétences maîtrisées

Nom de l'apprentie ou l'apprenti	
----------------------------------	--

À remplir à la fin de la saison de travail si l'apprentie ou l'apprenti n'a pas complété l'ensemble du PAMT.

COMPÉTENCES	Maîtrisée √	L'apprentie ou l'apprenti est en voie d'acquisition	L'apprentie ou l'apprenti n'a pas vu tous les éléments contenus dans la compétence
<b>COMPÉTENCES ESSENTIELLES</b>			
Compétence 1 Entretien des équipements et outillages	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Compétence 2 Planifier ses parterres de coupe	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Compétence 3 Réaliser ses parcours	<input type="checkbox"/>	_____	_____

**Signature de la compagne ou du compagnon :**

\_\_\_\_\_

**Date :**